

17/02/29



COMMUNE DE DESHAIES

VOTE

**Pour : 13**  
**Contre : 01**  
**Abstention : 01**  
**Ne prend pas part : 00**  
**Adopté à la MAJORITE**

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de l'affichage et de la réception en Préfecture le .....  
Deshaies, le .....

La Directrice Générale des Services

Mylène LACIDES

L'an deux mille dix-sept, le vendredi sept (7) du mois d'avril à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune de DESHAIES, par suite à la convocation en date du 27 mars 2017, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Jeanny MARC, Maire.

**Sont présents :** MARC Jeanny, BERNIER Maritza (*arrivée à 19h10*) MANIOC Alain, OPET Ghislaine, GOUBIN Fred, BARRE Augustina, NICOISE Robert (respectivement, Maire, 2<sup>ème</sup> adjoint, 3<sup>ème</sup> adjoint, 4<sup>ème</sup> adjoint, 5<sup>ème</sup> adjoint, 6<sup>ème</sup> adjoint, 7<sup>ème</sup> adjoint), GAMIETTE Julien, MORVAN Philippe, JUDITH (née GOUBIN) Villard, ALIDOR Fritz (*arrivé à 19h20*), SOMMEIL Nicole, VALLUET Odette, FLEMIN Félix, BALZINC Théogat (*départ à 20h33*), GAMIETTE Liliane (conseillers municipaux),

**Absents excusés :** GUILLAUME Alphonse (*procuration à Monsieur GAMIETTE Julien*), APPOLINAIRE Lionel, CARENE née VALLUET Marie-Yvonne (*procuration à Madame SOMMEIL Nicole*), MOUILA Gladys, PHILETAS Christina, SABAS Sydney,

**Sont absents :** GAMIETTE Myonette, NISUS Eric, MATHIASIN Max JEAN née SABAS Lydie, MOBETIE Marie-France,

**Secrétaire de séance :** Augustina BARRE

**A assisté :** Directrice Générale des Services : Mylène LACIDES

**Secrétaire Administrative :** Eloïse CALVAIRE

Affiché le 22/04/2017  
N°d'Affichage :  
PM/SEC/2017/04/22



Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication.

**EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 « BUDGET EAU »**

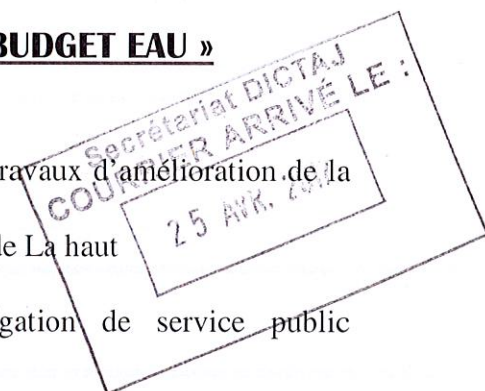
**EXPOSE DES MOTIFS**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'en 2017 plusieurs travaux d'amélioration de la distribution en eau sont prévus à savoir :

- L'acquisition de surpresseurs sur les secteurs de Leroux et de La haut
- Renouvellement de réseaux par le Conseil Départemental

Aussi, le service public de l'eau toujours géré en délégation de service public recouvre diverses missions.

Néanmoins, la Collectivité compte poursuivre la distribution d'une eau potable de qualité aux habitants.



17/02/....



Madame le Maire propose d'adopter le Budget primitif 2017 « Budget Eau » comme suit :

- En investissement : 650 567,68 €
- En fonctionnement : 188 460,88 €
- **DONNER** à Madame le Maire le pouvoir de signer les actes s'y rapportant

### DISPOSITIF DECISIONNEL

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Madame le Maire,

Vu la loi NOTRÉ en son article 107 abordant les nouvelles obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux,

Vu le Code Général des Collectivités et notamment ses articles L2312-2 et suivants,

Vu le Débat d'Orientations Budgétaires du **03 mars 2017**,

Vu l'avis de la Commission des Finances réunie en sa séance du **20 Mars 2017**,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2016 du Budget Primitif « Budget Eau » adopté le **07 Avril 2017**,

Vu le compte administratif 2016 « Budget Eau » approuvé le **07 Avril 2017**,

Entendu le rapport de l'élu délégué aux finances,

Considérant que la tenue de la comptabilité d'engagement est de la responsabilité de l'exécutif

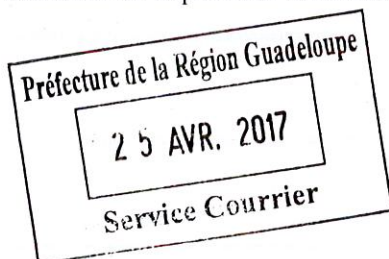
Après en avoir délibéré,

**DECIDE** à la MAJORITE

**Article 1 : D'ADOPTER** le Budget Primitif 2017 (Budget Eau) de la Commune, par chapitres en section d'Investissement et en section de fonctionnement tel que résumé ci-après :

BP EAU 2017	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Nouvelles Prévisions	17 742,28 €	138 186,88 €	188 406,88 €	75 732,00 €	206 149,16 €	213 918,88 €
Etat des Restes	594 927,15 €	512 380,80 €			594 927,15 €	512 380,80 €
<b>TOTAUX</b>	<b>612 669,43 €</b>	<b>512 380,80 €</b>	<b>188 406,88 €</b>	<b>75 732,00 €</b>	<b>801 076,31 €</b>	<b>588 112,80 €</b>
Résultat reporté	37 898,25 €			112 674,88 €	37 898,25 €	112 674,88 €
<b>TOTAL</b>	<b>650 567,68 €</b>	<b>650 567,68 €</b>	<b>188 406,88 €</b>	<b>188 406,88 €</b>	<b>838 974,56 €</b>	<b>838 974,56 €</b>

**Article 2 :** Madame le Maire et le comptable public sont chargés chacun pour ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.



Deshaies, le 10 Avril 2017

Ont signé au registre tous les membres présents  
Pour expédition conforme

